



## Marché du film court

1 > 4 février 2021

# Règlement

## Marché du film court



## Marché du film court

Le marché du film court de Clermont-Ferrand est organisé par l'association Sauve qui peut le court métrage (ci-après désignée "SQP") parallèlement au festival du court métrage de Clermont-Ferrand et a pour mission de favoriser l'activité économique et les rencontres professionnelles dans le domaine du court métrage. C'est un espace d'accueil, de promotion et de mise en relation unique au monde.

### 1. PARTICIPATION

Le référencement des films au marché du film court est gratuit et non compétitif. Tous les films inscrits aux compétitions nationale et internationale du festival du court métrage de Clermont-Ferrand, retenus ou non pour les compétitions officielles, seront référencés dans le catalogue numérique du marché du film court.

### 2. CONDITIONS

Le référencement au marché du film court est accessible uniquement aux films inscrits aux compétitions nationale ou internationale du festival du court métrage de Clermont-Ferrand.

### 3. LABEL SHORT FILM MARKET PICKS

Afin de mettre en valeur les films que les différents comités de sélection officiels du festival du court métrage de Clermont-Ferrand ont particulièrement appréciés, SQP se réserve le droit de référencer et de labelliser sous l'appellation « Short Film Market Picks » les oeuvres pré-citées sur les support du marché du film court tels que son catalogue numérique ou sa vidéothèque; offrant ainsi une meilleure visibilité pour ces films.

### 4. OPTION VIDÉOTHÈQUE

L'option vidéothèque permettra aux professionnels présents\* (programmateurs de festivals, distributeurs, acheteurs télévision & VOD, etc.) de visionner le film inscrit au marché du film court, puis à travers son extension en ligne jusqu'au 31 décembre 2021.

#### 4.1 INSCRIPTION

L'inscription à la vidéothèque du marché du film court est gratuite et optionnelle et se fait via le site [shortfilmdepot.com](http://shortfilmdepot.com) en cochant la case « **Option vidéothèque** » au moment de l'inscription à l'une des compétitions nationale ou internationale du festival du court métrage de Clermont-Ferrand.

Pour les films retenus en compétition nationale, internationale et labo, cette option est obligatoire.



#### 4.2 SERVICES

- l'intégration du film à la vidéothèque du marché du film court et son extension en ligne via un serveur sécurisé jusqu'au 31 décembre 2021 (réservé aux professionnels présents\* munis d'un abonnement Shortfilmwire+).
- un accès aux statistiques de consultation et aux coordonnées des professionnels ayant visionnés le film.
- une accréditation gratuite pour le(s) réalisateur(s) et producteur(s) du film.

\* Dans le cas exceptionnel de force majeure, d'une annulation par interdiction administrative ou pour des raisons indépendantes de notre volonté, SQP se réserve le droit d'octroyer un accès à la vidéothèque en ligne aux professionnels du secteur sans exiger leur présence.

#### 4.3 COPIE DE VISIONNEMENT

Par défaut, la copie de visionnement qui a été téléchargée sur la plateforme [shortfilmdepot.com](http://shortfilmdepot.com) lors de votre inscription en compétition nationale ou internationale du festival du court métrage de Clermont-Ferrand sera utilisée.

#### 4.4 NOUVELLE VERSION DE LA COPIE DE VISIONNEMENT

Si vous souhaitez remplacer votre copie de visionnement par une nouvelle version (version finale, version sous-titrée en anglais, etc.), le téléchargement d'un nouveau fichier vidéo sur la fiche film [Shortfilmdepot.com](http://Shortfilmdepot.com) (initialement utilisée pour inscrire votre film en Compétition Nationale ou Internationale du Festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand) via le bouton « **Uploader une nouvelle version** » est possible jusqu'au **10 janvier 2021**.

#### 4.6 ANNULATION

L'inscription à la vidéothèque du marché du film court peut être annulée à tout moment en adressant une note à [videolibrary@clermont-filmfest.org](mailto:videolibrary@clermont-filmfest.org)

### 5. ARCHIVAGE

Depuis son origine, SQP mène une mission de sauvegarde du patrimoine des courts métrages. À cet effet, elle conserve et archive toutes les œuvres soumises à la sélection. Elle pourra être amenée, pour une meilleure conservation des archives, à les transférer sur de nouveaux supports actuels ou futurs (numériques ou autres).

Vous autorisez SQP, à titre gratuit, à réaliser, dans le cadre de sa mission de sauvegarde du patrimoine, la consultation libre, gratuite et individuelle des films archivés dans son centre de documentation et ce, pour une durée de 10 ans, à compter de l'inscription du film sur [shortfilmdepot.com](http://shortfilmdepot.com), renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de deux (2) mois avant l'échéance.



## **6. CONTESTATIONS ET CAS NON PRÉVUS**

Le bureau de SQP ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée. La participation au marché du film court implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Le bureau de SQP ou son représentant se réserve le droit d'annuler l'inscription et de prendre toutes autres mesures adéquates en cas de non respect des termes du règlement ou d'attitude contraire au bon déroulement de la manifestation.

Pour tout litige, seuls seront compétents les tribunaux français.

## Contacts

### COMPÉTITION NATIONALE

Stéphane Souillat / + 33 (0)4 73 14 73 23 / [s.souillat@clermont-filmfest.org](mailto:s.souillat@clermont-filmfest.org)

### COMPÉTITION INTERNATIONALE

Tim Redford / + 33 (0)4 73 14 73 21 / [t.redford@clermont-filmfest.org](mailto:t.redford@clermont-filmfest.org)

### COMPÉTITION LABO

Calmin Borel / + 33 (0)4 73 14 73 32 / [c.borel@clermont-filmfest.org](mailto:c.borel@clermont-filmfest.org)

### MARCHÉ DU FILM COURT

Julien Westermann / + 33 (0)4 73 14 73 18 / [j.westermann@clermont-filmfest.org](mailto:j.westermann@clermont-filmfest.org)



Association d'intérêt général loi 1901 - N° SIRET 323 874 040 000 21  
La Jetée - 6 place Michel-de-L'Hospital  
63058 Clermont-Ferrand Cedex 1